

Accueil>Intenter une action en justice>Systèmes juridiques nationaux et de l'UE>Juridictions nationales de droit commun

Juridictions nationales de droit commun

Cette partie présente des informations sur l'organisation des juridictions de droit commun en Pologne.

Juridictions de droit commun

Le système juridictionnel de droit commun polonais comprend des **cours d'appel** (*sądy apelacyjne*), des **tribunaux régionaux** (*sądy okręgowe*) et des **tribunaux d'arrondissement** (*sądy rejonowe*). Ces juridictions statuent notamment sur les affaires de droit pénal, de droit civil, de droit de la famille et des mineurs, de droit commercial et de droit du travail et des assurances sociales, à l'exception des affaires relevant de juridictions d'exception comme les tribunaux militaires.

Les juridictions de droit commun tiennent également des **registres fonciers** et des **registres des hypothèques**, ainsi que le registre des gages, le *Registre judiciaire national* et le *Registre pénal national*.

Tribunaux en matière civile

Chaque **cour d'appel**, **tribunal régional** ou **tribunal d'arrondissement** comprend une section civile (*wydział cywilny*).

Tribunaux en matière pénale

Chaque **cour d'appel**, **tribunal régional** ou **tribunal d'arrondissement** comprend une section pénale (*wydział karny*).

Bases de données juridiques

Le site web du [gouvernement polonais](#) recense les lois publiées depuis 1918.

L'accès à cette base de données est **gratuit**.

Dernière mise à jour: 10/12/2012

Les versions nationales de cette page sont gérées par les États membres correspondants, dans la/les langue(s) du pays. Les traductions ont été effectuées par les services de la Commission européenne. Il est possible que l'autorité nationale compétente ait introduit depuis des changements dans la version originale, qui n'ont pas encore été répercutés dans les traductions. La Commission européenne décline toute responsabilité quant aux informations ou données contenues ou visées dans le présent document. Veuillez vous reporter à l'avis juridique pour connaître les règles en matière de droit d'auteur applicables dans l'État membre responsable de cette page.